



## **RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026**

### **PROCLAMATIONS – SEPTEMBRE : SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ ET JOURNÉES DE LA CULTURE**

La Ville de Sainte-Julie proclame du 13 au 19 septembre 2026 la Semaine de la municipalité et exprime sa profonde reconnaissance à l'ensemble des citoyens et acteurs municipaux qui contribuent activement à la vie démocratique et au dynamisme de notre milieu de vie.

La Ville de Sainte-Julie proclame du 25 au 27 septembre 2026 les Journées de la culture, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement de la collectivité julievilloise à la culture, ainsi que son dévouement envers son développement.

### **PROCLAMATIONS – OCTOBRE : JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS, MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN, SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

La Ville de Sainte-Julie proclame le 1<sup>er</sup> octobre comme étant la Journée nationale des aînés et invite l'ensemble de ses citoyens à saluer le rôle déterminant que les personnes âgées occupent au sein de notre collectivité.

La Ville de Sainte-Julie proclame le mois d'octobre comme étant le Mois de la sensibilisation et encourage la population julievilloise à soutenir la Fondation cancer du sein du Québec.

La Ville de Sainte-Julie proclame la semaine du 4 au 10 octobre 2026 comme étant la Semaine de la prévention des incendies et invite l'ensemble de ses citoyens à s'informer activement sur les mesures de sécurité préventives.

La Ville de Sainte-Julie proclame la semaine du 17 au 24 octobre 2026 comme étant la Semaine des bibliothèques publiques, invite tous les Julievillois à profiter des services offerts par leur bibliothèque municipale et tient à saluer le travail exceptionnel et l'engagement des employés de la bibliothèque pour répondre aux besoins de culture, de divertissement, d'éducation et de formation de la communauté.

### **PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2026**

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026.

## **APPUI – TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE-SUD – DEMANDES POUR RÉDUIRE LE DÉFICIT EN TRANSPORT COLLECTIF**

Le conseil réaffirme que le transport collectif représente un investissement stratégique pour le développement économique de la Couronne-Sud, et qu'un financement adéquat des réseaux de transport collectif contribue directement à la productivité des entreprises, à la mobilité de la main-d'œuvre.

## **DEMANDES À L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE – NOUVELLE FORMULE DE PARTAGE DES CONTRIBUTIONS AU TRANSPORT COLLECTIF POUR LA COURONNE-SUD**

Le conseil demande à l'ARTM d'appliquer la nouvelle formule de partage du montant total des contributions exigées en vertu de l'article 83 de la Loi, aux conditions stipulées à la résolution.

## **APPUI – DEMANDES À NAV CANADA – SURVOL DE SECTEURS RÉSIDENTIELS PAR LES AÉRONEFS DESSERVANT L'AÉROPORT MÉTROPOLITAIN DE MONTRÉAL (MET)**

Le conseil réitère les demandes de la Ville de Sainte-Julie formulées dans sa résolution 25-104 et dans le mémoire conjoint déposé par les Villes de Sainte-Julie, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand, demande à NAV CANADA de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, des trajectoires aériennes permettant de minimiser le survol des secteurs résidentiels par les aéronefs décollant ou atterrissant à l'Aéroport métropolitain de Montréal (MET), ainsi qu'appuie les demandes formulées par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville dans sa résolution 260818-3, adoptée à sa séance du conseil tenue le 18 août 2026;

## **RATIFICATION – ANALYSE D'UNE SITUATION EN MILIEU DE TRAVAIL**

Le conseil ratifie l'attribution du contrat relatif à la réalisation d'une enquête sur des allégations de harcèlement psychologique, à la société Dialogue, Prévention et règlement des différends inc., pour un montant total de 84 663,85 \$, toutes taxes comprises.

## **EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE – PARCS ET ESPACES VERTS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Le conseil approuve l'embauche de monsieur Francis Reed-Lang à titre contremaître - parcs et espaces verts au Service des travaux publics, à compter du 28 septembre 2026, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

## **CRÉATION DE POSTE ET NOMINATION – CHEF AUX OPÉRATIONS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseil nomme monsieur David Roux à titre de chef aux opérations à temps plein au Service de sécurité incendie, à compter du 5 octobre 2026, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

## **AUTORISATION – LES INVESTISSEMENTS LARODA INC. C. VILLE DE SAINTE-JULIE – COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC (NUMÉRO 505-17-011036-185)**

Le conseil autorise le paiement à Les Investissements Laroda inc. d'une somme de 2 306 252,45 \$, incluant le capital, ainsi que les intérêts et l'indemnité additionnelle du 15 décembre 2015 au 30 septembre 2026, dans le dossier de la Cour supérieure du Québec portant le numéro 505-17-011036-185.

## **APPROBATION – LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

Le conseil ratifie les paiements effectués et approuve les comptes à payer durant la période du 14 août 2026 au 10 septembre 2026.

## **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT**

Le conseil approuve le financement du projet présenté au rapport du Service des finances, en date du 9 septembre 2026, au montant total de 4 724,44 \$, taxes nettes, à même le fonds de roulement.

## **RACHAT D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 1136, 1175, 1254, 1260 ET 1263**

Le conseil s'approprie un montant total de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette, pour le Règlement 1260, afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 5 novembre 2026.

Le conseil s'approprie un montant de total de 25 922 \$ à même les soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés, afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 5 novembre 2026.

## **MODIFICATIONS – TERME D'EMPRUNT POUR LES RÈGLEMENTS 1189, 1254, 1261, 1299, 1315, 1316 ET 1319**

Le conseil fixe lors de l'émission du 5 novembre 2026, une période de financement plus courte à l'égard des règlements suivants :

- Règlement 1189 ;

- Règlement 1254 ;
- Règlement 1261 ;
- Règlement 1299 ;
- Règlement 1315 ;
- Règlement 1316 ;
- Règlement 1319.

#### **ATTRIBUTION – INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET FOURNITURE DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE ET D'INTERNET AU PAVILLON DU PARC EDMOUR-J.-HARVEY**

Le conseil attribue le contrat relatif à l'installation d'infrastructures de télécommunications et la fourniture des services de téléphonie et d'Internet au pavillon du parc Edmour-J. Harvey, à l'entreprise Bell Canada pour un montant total de 4 964,85 \$, toutes taxes comprises.

#### **ATTRIBUTION – RETRAIT DES SOLS EN PILE AU 1501, RUE NOBEL (3<sup>E</sup> PARTIE – 1 400 M<sup>3</sup>) – PROJET SI-26-297, LOT 1)**

Le conseil le contrat SI-26-297, lot 1, relatif aux travaux de retrait de sols en pile au 1501, rue Nobel (3<sup>e</sup> partie), au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme avec le prix proposé le plus bas, soit à l'entreprise Excavations Darce inc., pour un montant total de 84 220,11 \$, toutes taxes comprises.

#### **APPROBATION – LISTE DES PROVISIONS POUR LES CONTRATS ATTRIBUÉS OU ADJUGÉS (PROJET SI-26-297, LOT 1)**

Le conseil approuve la *Liste des provisions pour les contrats attribués ou adjugés*, datée du 11 septembre 2026, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

#### **APPROBATION DE PROJET – EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ PAVAGE – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSEE DE LA RUE BENOÎT – PROJET SI-26-279**

Le conseil autorise l'affectation d'un montant de 14 448,65 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé pavage au financement de la dépense additionnelle découlant du contrat SI-26-279, relatif aux travaux de reconstruction de la chaussée de la rue Benoît.

## **AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – ÉDITION 2026 DU DÉFILÉ DE NOËL – DÉFILÉ DE NOËL DE SAINTE-JULIE**

Le conseil verse une aide financière au montant de 15 000 \$ à l'organisme Défilé de Noël Ste-Julie pour défrayer, en partie, les coûts de réalisation de l'édition 2026 du Défilé de Noël qui se déroulera le 5 décembre 2026, dont 75 % du montant sera versé avant la tenue de l'événement et 25 % après l'événement, à la suite du dépôt d'une reddition de compte.

## **AUTORISATION DE SIGNATURE – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE INC. – PROTOCOL D'ENTENTE RELATIF AUX MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES HEURES DE GLACE POUR LA SAISON 2025-2026**

Le conseil autorise la conclusion du *Protocole d'entente relatif aux modalités de remboursement des heures de glace pour la saison 2025-2026*, à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et l'organisme Association de ringuette de Ste-Julie inc., pour la période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 31 décembre 2030.

## **ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE RELATIF À LA PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE MUSICAL – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2027**

Le conseil attribue le contrat relatif à la présentation d'un spectacle musical, dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2027, à l'entreprise 9302-5625 Québec inc. (Tanière) pour un montant total de 28 743,75 \$, toutes taxes comprises, en sus des frais de droit d'auteur (SOCAN) prévus à l'article 6.6 au contrat de spectacle.

## **NOMINATION D'UN MEMBRE NON PERMANENT – COMITÉ DES POLITIQUES CITOYENNES – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 26-213**

Le conseil nomme monsieur Dave Richer à titre de membre non permanent représentant du milieu des personnes en situation de handicap au sein du comité des politiques citoyennes, pour un premier mandat d'une période de deux (2) ans, débutant en date du 16 septembre 2026 et prenant fin le 15 septembre 2028.

## **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION – DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – 1534, RUE PRINCIPALE (LOT 5 880 187 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – ZONE C-248**

*Le conseil adopte le second projet de résolution, conformément au Règlement 1324 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, sis au 1534,*

*rue Principale (lot 5 880 187 du Cadastre du Québec), dans la zone C-248, ayant les caractéristiques dérogatoires stipulées à la présente résolution.*

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1373 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU P3 DU COURS D'EAU BEOLEIL – BRANCHE 30 AINSI QUE DES FRAIS CONTINGENTS ET DES TAXES, POUR UN MOMENT DE 110 000 \$, ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 110 000 \$**

Le conseil dépose le Règlement 1373 autorisant le paiement de la quote-part des travaux de remplacement du ponceau P3 du cours d'eau Beloeil – Branche 30 ainsi que des frais contingents et des taxes, pour un montant de 110 000 \$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 110 000 \$, qui sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-134 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ENCADRER L'ABATTAGE D'ARBRES SUR LES TERRAINS DE MOINS DE 1 500 MÈTRES CARRÉS FAISANT L'OBJET D'UN PROJET DE CONSTRUCTION À VOCATION RÉSIDENIELLE**

Le conseil adopte le Règlement 1101-134 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'encadrer l'abattage d'arbres sur les terrains de moins de 1 500 mètres carrés faisant l'objet d'un projet de construction à vocation résidentielle.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1305-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1305 AFIN D'AUGMENTER LE TERME DE L'EMPRUNT À 360 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE SUR LE BOULEVARD DES HAUTS-BOIS AINSI QUE DES FRAIS CONTINGENTS**

Le conseil adopte le Règlement 1305-1 modifiant le Règlement 1305 afin d'augmenter le terme de l'emprunt à 360 000 \$ pour le paiement des coûts des travaux d'éclairage sur le boulevard des Hauts-Bois ainsi que des frais contingents.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1332-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1332 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 610 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET D'INTERSECTIONS ET TRAVERSES SURÉLEVÉES À L'INTERSECTION DE LA RUE DU MOULIN ET DE L'AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET, AINSI QUE DES FRAIS CONTINGENTS**

Le conseil adopte le Règlement 1332-1 modifiant le Règlement 1332 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 610 000 \$ pour le paiement des coûts des travaux de construction de

trottoirs et d'intersections et traverses surélevées à l'intersection de la rue du Moulin et de l'avenue de l'Abbé-Théoret, ainsi que des frais contingents.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1363 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS LIÉS AUX TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC**

Le conseil adopte le Règlement 1363 autorisant le paiement des coûts liés aux travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues, ainsi que des frais contingents, pour un montant de 150 000 \$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 150 000 \$.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1364 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CHEMINS D'ACCÈS ET DE RÉFECTION DE SURFACES DIVERSES DANS LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR UN MONTANT DE 475 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 475 000 \$**

Le conseil adopte le Règlement 1364 décrétant des travaux de construction de chemins d'accès et de réfection de surfaces diverses dans la ville de Sainte-Julie pour un montant de 475 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 475 000 \$.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1365 AUTORISANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS LIÉS À DIVERS TRAVAUX AINSI QUE DES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 355 050 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 355 050 \$**

Le conseil adopte le Règlement 1365 autorisant le paiement des honoraires de services professionnels pour la préparation de plans et devis liés à divers travaux ainsi que des frais contingents pour un montant de 355 050 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 355 050 \$.